



CNT-FTE

Bourse du Travail - 11 RUE GENIN
93200 SAINT DENIS
fede-educ@cnt-f.org
www.cnt-f.org/fte

FEDERATION DES TRAVAILLEURS-EUSES DE L'EDUCATION

EPEP : "LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CHOISI VOTRE DIRECTEUR"

Le ministère de l'Éducation nationale vient de présenter un projet de décret qui va démanteler l'organisation actuelle de l'école primaire, et à terme, remettre en cause le statut des maîtres.

Gonflé de sa morgue maintenant bien connue, le ministère de l'Éducation nationale vient de présenter un projet de décret qui va démanteler l'organisation actuelle de l'école primaire, et à terme, remettre en cause le statut des maîtres. En effet, sans se soucier de l'avis des personnels et de leurs syndicats, le ministère est décidé à expérimenter - donc créer sous peu, car les expérimentations sont toujours faites pour être confirmées - un statut d'Établissement public d'enseignement primaire (EPEP) sur le modèle de ce qui existe déjà dans le secondaire.

Renforcer le contrôle hiérarchique des enseignants

Il est question principalement de regrouper les écoles sous l'autorité d'un seul supérieur hiérarchique. Certains se souviendront d'une lutte victorieuse qui, en 1987, avait fait reculer le ministère qui voulait installer un supérieur hiérarchique - "maître-directeur" - dans chaque école. Expulsé par la porte, celui-ci revient par la fenêtre... Ce super dirlo aura un statut spécial dit "d'emploi fonctionnel". Il se transforme en petit patron (comme les principaux de collège et de lycée) avec le pouvoir de recrutement (et de licenciement) des personnels non enseignants. Il est facile de prévoir qu'il sera bientôt chargé de contrôler et noter tous ceux qui travaillent dans une école. C'est le flicage de proximité, comme le vivent déjà les profs du secondaire !

Nous refuserons d'être assujettis à des petits chefs et d'approuver un projet supplémentaire de déstructuration de l'école publique dans son principe d'égalité. Nous exigeons le retrait du projet de décret EPEP et la levée des sanctions financières à l'encontre des directeurs qui appliquaient la consigne syndicale de blocage administratif.

Comme en 87, il est temps de réagir. Nous proposons de s'auto organiser en AG d'arrondissement pour diffuser l'information par des tours d'écoles puis amplifier la mobilisation en vue d'une grève qui dure et qui gagne.

La fin de la liberté du conseil des maîtres
Plusieurs mesures convergentes vont dessaisir les conseils des maîtres de leurs prérogatives. Un conseil d'administration composé majoritairement d'élus locaux (dont la voix décisive du président du CA) en charge du projet d'établissement et de la gestion du budget, qui a donc tous les pouvoirs.

La partie pédagogique du projet serait affinée par un "conseil pédagogique"

composé des membres du CA, où tous les enseignants ne siègent pas automatiquement (sauf dans le cas d'un EPEP sur une seule école). Dans ses prérogatives, le CA adopte le rapport sur le fonctionnement de l'EPEP présenté par le directeur, "notamment sur les résultats des élèves et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement scolaire." On va droit à la mise en concurrence entre EPEP, avec obligation de résultats. L'école libérale est en marche.

Le directeur est chargé de la mise en exécution et du suivi de la partie pédagogique avec le pouvoir d'imposition sur les écoles. Les conseils des maîtres n'existent plus dans ce texte et, d'ailleurs, ils n'ont apparemment plus lieu d'être.

L'entreprise comme modèle

Ce projet est cohérent avec l'ensemble des déclarations, mise en concurrence, obligation de "résultats" sur un marché concurrentiel (celui de la production d'élèves), création d'un CA pour l'entreprise école avec un directeur-patron et des employés...Le cauchemar capitaliste est aux portes de l'école. Il s'appelle EPEP.